RÉSOLUTION N° 4

COMITÉ ASSIGNÉ : CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

OBJET : FINANCEMENT POUR LE SYMPOSIUM JOHN P. REDMOND SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET LES RECHERCHES CONNEXES

- 1 ATTENDU QUE le Fonds commémoratif John P. Redmond
- 2 a été établi en 1958 dans le but
- 3 d'encourager et de poursuivre les recherches ainsi que
- 4 l'éducation des pompiers quant aux risques et aux maladies professionnelles
- 5 et la fourniture de fonds à
- 6 cette fin; et
- 7 ATTENDU QU'en 1980 les membres ont adopté par le biais d'une
- 8 résolution une augmentation de la capitation de 0,02 \$ pour le
- 9 Fonds commémoratif John P. Redmond afin qu'il
- 10 puisse assumer ses responsabilités; et
- 11 ATTENDU QU'en 1986 les membres ont adopté par le biais d'une
- 12 résolution une augmentation supplémentaire de la capitation de 0,02 \$ pour
- 13 la Fondation John P. Redmond afin qu'elle vienne aider
- 14 au financement des efforts de recherche essentielle et réduire les coûts du
- 15 Symposium biennal; et
- 16 ATTENDU QUE le Fonds commémoratif John P. Redmond
- 17 et la Fondation John P. Redmond ont fonctionné
- 18 en tant qu'entité distincte (ci-après « le Fonds John P. Redmond »)
- 19 et représentent la même chose; et
- 20 ATTENDU QUE le Fonds John P. Redmond a existé dans le
- 21 cadre de la Fondation de l'AIP depuis 2012; et
- 22 ATTENDU QU'il a été déterminé que le
- 23 Fonds John P. Redmond, qui ne finance que le
- 24 Symposium John P. Redmond sur la santé et la sécurité,
- 25 a toujours été la responsabilité en dotation, financière et
- 26 administrative de l'AIP, et l'AIP seule contrôle le
- 27 contenu de la conférence et fournit
- 28 tout ce qui a trait à la dotation et au financement; et
- 29 ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Fondation
- 30 de l'AIP a été d'accord pour décider que le Fonds et le
- 31 Symposium John P. Redmond soient budgétisés, comptabilisés,
- 32 et reconnus comme étant sous la responsabilité
- 33 de l'AIP; et
- 34 ATTENDU QUE l'AIP s'est pleinement engagée à
- 35 réaliser ce pourquoi la capitation a été allouée au
- 36 Fonds John P. Redmond en continuant à organiser,
- 37 à parrainer et à organiser le Symposium John P. Redmond
- 38 sur la santé et la sécurité, ainsi qu'à continuer les recherches et l'éducation
- 39 quant aux risques professionnels et aux maladies des
- 40 pompiers; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
- 41 RÉSOLU que les délégués du Congrès de 2018
- 42 s'accordent à ce que la capitation de 0,04 \$ actuellement

- 3 allouée au Fonds John P. Redmond soit ultérieurement
- 44 consacrée à l'AIP pour le financement et le soutien au
- 45 Symposium John P. Redmond sur la santé et la sécurité de l'AIP
- et aux recherches et à l'éducation connexes quant aux
- 47 risques professionnels et aux maladies des pompiers.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts: Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ:

DÉCISION DU CONGRÈS: